



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.232

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE À L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE VILLES & QUARTIERS- PAIEMENT DE LA COTISATION

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Michèle JONES, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Helliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/03/10**

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : Renforcement de la Proximité et Politique de la Ville

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE À L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE VILLES & QUARTIERS- PAIEMENT DE LA COTISATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans un contexte économique et social très difficile, la Ville d'Aix-en-Provence, à l'instar des autres communes du Pays d'Aix a su développer depuis nombreuses années une politique économique volontariste. Celle-ci a permis à des entreprises très diverses de s'implanter sur notre territoire et de créer de nombreux emplois en particulier dans des zones dédiées aux activités économiques (ZA la Pioline, ZI des Milles, Zone de l'Arbois).

Cependant, cette couverture reste imparfaite sur les territoires prioritaires de la Ville (ZUS de Corsy et Beisson, ZRU du Jas de Bouffan) alors même que de nombreuses incitations sont toujours en vigueur (exonérations fiscales et sociales).

Afin de lever les différents freins au développement économique de ces territoires, des dispositifs tels que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en complément des politiques de droit commun, soutient de manière renforcée les personnes souhaitant créer leurs activités en zone urbaine sensible.

Dans ce cadre, je vous propose d'expérimenter un partenariat nouveau avec l'association « Entreprendre Ville & Quartiers ». Cette association nationale, présidée par Yves Jégo, partage notre objectif et souhaite nous accompagner en multipliant les espaces de rencontres, d'échanges d'expériences avec l'ensemble des acteurs concernés (Élus, chefs de projet...).

En effet, cette structure organise annuellement un concours qui récompense des femmes et des hommes qui ont fait le pari de s'implanter en zone urbaine sensible et qui se distinguent par la qualité de leurs parcours personnels et professionnels. Aussi, le lauréat se verra remettre un chèque de 5000 euros lors d'une cérémonie officielle.

Toujours dans le même esprit, seront organisées des manifestations culturelles de qualité « Molière en Banlieues » qui contribueront à valoriser l'image de ces quartiers et agir contre les représentations.

Je vous demande donc mes chères collègues de bien vouloir :

-DECIDER de l'adhésion de la Ville à l'Association Entreprendre Villes & Quartiers

-DESIGNER l'Elu délégué à la politique de la ville pour représenter la Ville d'Aix- En-Provence auprès de cette Association.

-DIRE que la dépense de la cotisation annuelle 2010 d'un montant de 6000 euros sera imputée au budget 2010 sur la ligne budgétaire N° **929065742122** qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.232 - ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE À L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE VILLES & QUARTIERS- PAIEMENT DE LA COTISATION

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**